

---

United Nations  
Group of Experts on  
Geographical Names

Working Paper  
No. 27

Eighteenth Session  
Geneva, 12-23 August 1996

---

Item 5  
of the Provisional Agenda

**REPORTS OF THE DIVISIONS**

**LA TOPONYMIE AUTOCHTONE AU QUEBEC: BILAN ET PROSPECTIVE**

**Christian Bonnelly, Commission de toponymie du Québec, Canada**

---

Submitted by Henri Dorion, Président de la Commission de  
toponymie du Québec, Canada.

La Commission de toponymie du Québec a publié, en début d'année, *La toponymie autochtone au Québec, Bilan et prospective*. Le présent document constitue un résumé de cet ouvrage.

De temps immémoriaux, Amérindiens et Inuits ont attribué une infinité de noms aux innombrables composantes géographiques du territoire. Ces désignations révèlent la richesse et la diversité du paysage toponymique québécois et témoignent plus particulièrement de la valeur du patrimoine culturel autochtone. Consciente de l'importance du phénomène, la Commission de toponymie a mené différentes opérations dont l'objectif était de protéger et de mettre en valeur ce patrimoine.

La Commission s'est ainsi dotée d'une *Politique relative aux noms autochtones* qui, incidemment, répondait à un considérant du préambule de la Charte de la langue française reconnaissant aux Amérindiens et aux Inuits le « droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine ».

Puis, de 1968 à 1995, elle réalise plus de 50 inventaires qui lui permettent de recueillir près de 20 000 toponymes auprès des différentes communautés. Ces inventaires ont d'ailleurs permis de faire passer le nombre de toponymes autochtones officiels de 1 560 qu'il était en 1968, à 10 964, en 1995 ce qui représente en pourcentage de la nomenclature officielle une évolution de 4,70% à 9,78%.

La problématique du traitement des noms de lieux autochtones a, par ailleurs, amené les organismes responsables de la gestion des noms de lieux à poser des gestes concrets pour rallier les opinions du plus grand nombre d'intervenants en la matière. Une première action en ce sens a été menée en 1979 alors que la Commission de toponymie a organisé l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens au cours duquel 19 résolutions devant orienter les décisions futures de la Commission ont été adoptées. En 1986, ce fut au tour du Comité permanent canadien des noms géographiques d'organiser le Colloque sur les noms de lieux autochtones.

Le redressement amorcé depuis les années 1960 en faveur d'une toponymie autochtone revalorisée a eu comme conséquence l'établissement d'une nouvelle dynamique dans la gestion du corpus des noms de lieux officiels du Québec. La densification et souvent la superposition de couches toponymiques de langues distinctes rendent difficile l'application des critères de choix habituels. La Commission s'assure néanmoins, dans ces circonstances, de sensibiliser tous les intervenants non autochtones à l'importance de préserver et de mettre en valeur cet élément particulier de notre patrimoine culturel. Pour ce faire, elle utilise ses outils habituels de diffusion des toponymes comme le Répertoire toponymique et ses suppléments à la Gazette officielle. Mais elle a aussi produit des dossiers spécifiques à certaines langues autochtones, trois jusqu'à maintenant, sur les Abénaquis, les Attikameks et les Naskapis. La nomenclature géographique autochtone tient enfin une place importante dans la plus récente publication encyclopédique de la Commission, *Noms et lieux du Québec, Dictionnaire illustré*.

Les différentes interventions de la Commission en matière de toponymie autochtone permettent d'affirmer que l'organisme répond aux attentes formulées dans une résolution adoptée lors de la Cinquième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Montréal, en 1987. La résolution recommandait que tous les pays ayant des groupes autochtones fassent un effort particulier pour rassembler leurs noms géographiques en même temps que les informations appropriées; que, s'il y a lieu, une forme écrite soit adoptée chaque fois que possible pour les cartes et autres publications; que des réunions régionales et internationales soient tenues pour examiner la méthodologie de la collecte et de l'enregistrement des noms géographiques autochtones.